Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand

Band: 87 (1960)

Heft: 12

Artikel: Propos du vignoble

Autor: Mat.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-232076

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Propos du Vignoble

Les spéculations sur les terrains, la course aux enchères, les achats d'immeubles par des étrangers, tous ces sujets sont à l'ordre du jour et suscitent maintes et véhémentes discussions. Les gros prix offerts incitent les propriétaires à se défaire du patrimoine.

Il fut un temps — il y a une cinquantaine d'années — où, par suite d'une série de mauvaises récoltes, les vignes ne valaient presque plus rien. On pouvait alors en obtenir pour 100 francs le fossorier (450 m²). De gros domaines ont ainsi disparu et d'autres se sont reformés. Certains de ces terrains se vendent actuellement non plus 100 francs, mais 15 000 ou 20 000

francs le fossorier, et parfois davantage, pour bâtir!

Il est un fait que notre vignoble se rétrécit comme une peau de chagrin et diminue chaque année d'un nombre respectable de fossoriers. Aux abords des villes, dans les endroits bien placés, les maisons ont poussé et poussent comme champignons après la pluie. Si les vieux revenaient, ils ne reconnaîtraient plus leurs terres, eux qui, dans les bourgades et les villages serraient leurs maisons les unes contre les autres, ne ménageant souvent entre les rangées que d'étroites ruelles. Tout le terrain était pour la vigne, la plante noble, amoureuse de chaleur et de lumière.

Mon grand-père avait coutume de dire : « La vigne n'aime que l'ombre du vigneron. »

Pour vous rendre compte de la situation, prenez un des confortables bateaux de la C.G.N., à Ouchy et longez la côte jusqu'à Montreux. Pully, Paudex ne sont maintenant que des faubourgs de Lausanne. Des maisons et encore des maisons!

Si un terrain est encore libre, ce ne sera pas pour longtemps. Il n'y a pas beaucoup d'années, les vignes venaient jusqu'aux portes de Lausanne, près du Trabandan, par exemple, entre les lignes de Berne et du Simplon où l'on construit maintenant des voies

Electricité – Radio – Téléphone – Toutes fournitures et installations



Ch. Daccord

TECHNICIEN

L'Isle - Morges - Cossonay

On paurle le patiué de la Hyauta Savoé

de garage. Sous le Prieuré, à Pully, si les vignes n'étaient pas à la commune, elles n'existeraient plus. La partie occidentale de la commune de Lutry connaît déjà cette poussée de constructions, la région autour de Grandvaux également, tandis qu'à Cully on ne s'en aperçoit pas.

Nous ne parlons pas du bord du lac où l'on ne compte plus les villas de toutes formes et de toutes couleurs.

Au début du siècle, de la sortie de Lutry à l'entrée de Cully — sur presque 5 kilomètres — entre route et lac, il n'y avait en tout et pour tout que cinq maisons : deux en Curtinaux (près des bains), une à la Rive et deux à Villette, le Café et la villa de Ste-Hélène. Et lorsqu'on a construit la première maison, entre Villette et Cully, toute seule à un tournant de la route, son propriétaire l'avait appelée « l'Isolée ». Depuis, on a dû la débaptiser.

Allez-y voir, maintenant! Quand vous passez le dimanche matin devant de ravissants « week-end » vous sentez souvent de ces odeurs de poulets à la broche qui vous mettent l'eau à la bouche. La cheminée est extérieure. On peut surveiller son dîner entre deux trempettes. Le lac est au bas du jardin. Que faut-il de plus! L'auto, large comme un char à pont, est garée sur le trottoir, tant pis si les piétons doivent se faufiler entre les machines pour pouvoir passer.

Il y a encore, heureusement, des endroits où la vigne est reine, dans les vignobles d'Epesses, du Dézaley, du Burignon, de Chardonne et ailleurs

encore.

Il faut dire aussi que c'est là que l'on trouve les crus les plus réputés. Quand on possède des vignes dans ces régions, on ne les vend pas, ni pour or, ni pour argent. On les garde, mais on vend le vin, et sans peine!

Mat.

Résultats du concours de juillet

Il faut croire que notre dernier jeu de mots croisés a mis à rude épreuve les méninges de nos concurrents et amis. Heureusement que les chaleurs de juillet n'ont pas été caniculaires... Onze « grilles » seulement étaient conformes à la grille originale...

Les fautes les plus fréquentes ont été faites aux définitions du 1 vertical « pour jeter l'eau sur le feu »... Le mot feu étant pris pour « défunt » et l'eau étant de l'eau bénite. Beaucoup ont mis à tout hasard « buie » au lieu de « buis » : le buis bénit dont on aspergeait les morts... Autre faute « galbe » au lieu de « jambe ». La définition correspondait à l'expression : cela me fait... une helle jambe! platonique avantage, en effet, dans sa perfection. Quant au 3 vertical « initiales d'un homme qui dit « juste », il s'agissait de Roland Jay (R. J.) l'animateur de l'émission « Echec et mat »...

Merci aux nombreux concurrents pour leurs mots spirituels d'encouragements. Ils sont trop pour les citer tous. En reconnaissance, nous leur demandons de faire connaître nos « jeux de mots croisés » et de nous faire chacun un abonné pour l'année qui s'ouvre du 15 septembre 1960 au 15 septembre 1961.

Voici la liste des onze lauréats :

Mme Jeanne Paillard, Lausanne.

Mme J. Fonjallaz-Liardet, Pully.

Mme Dr J.-C. Perrin, Combremont-le-Grand.

M. Henri Nicolier, Nyon.

M. Alfred Desplands.

M. Stampfli, Lausanne.

M. H. Jaton, Baugy sur Clarens.

M. Isaac Rouiller, Troistorrents, Valais.

M. Albert Chessex, Lausanne.

M. Frs Aubry, Sommentier (FR.).

M. Joseph Baud, Albeuve (FR.).

Douze abonnements transmissibles récompenseront — à raison d'un chacun — les douze concurrents désignés par voie de tirage au sort qui auront envoyé, d'ici au 30 septembre 1960, une grille conforme à la grille originale, à l'Imprimerie J. Bron S.A., rue de la Tour 8, Lausanne.